



Gîte, cabanes et SPA

Domaine de charme en bords de Loire, à deux pas des châteaux et des routes des vins

## **" Conditions générales Gîte des Bateliers – la Batelière sur Loire "**

### **1. Désignation du logement**

Le propriétaire donne en location saisonnière le gîte des Bateliers, meublé de tourisme classé 4\*, pour d'une capacité d'accueil maximum de 4 adultes et 2 enfants ou 5 adultes, située 18 Levée de la Loire, 37130 La Chapelle aux Naux.

### **2. Durée du séjour**

La location est conclue pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

La réservation de 7 nuitées minimum de samedi à samedi est demandée durant les vacances scolaires et en haute saison.

### **3. Tarifs**

Les tarifs (cf tarifs en vigueur sur le site Internet) sont donnés par semaine ou pour le week-end pour la location du gîte dans son ensemble. Le gîte est prévu pour 4 adultes et 2 enfants ou 5 adultes maximum.

- **Prestations incluses** : Draps fournis, serviettes de bain et torchons fournis, lits faits, 1 accès/pers/séjour au Spa (sur réservation et selon disponibilité – pour tout séjour >3 jours), bois pour la cheminée (du 15/10 au 15/04 seulement – dans la limite d'une utilisation raisonnable ; ne peut venir en substitution du chauffage – bûches pour quelques feux d'ambiance – bois supplémentaires en sus)
- **Le loyer ne comprend pas** : la taxe de séjour (1.10€/pers>18 ans) et le forfait Ménage de fin de séjour (optionnel) à régler sur place. En fonction de la météo, un forfait pour le chauffage électrique sera à rajouter au loyer (10€/jour ou 25€ pour un WE).

### **4. Réservation et Modalités de paiement**

- 4.1. Toute cession de la location, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites sauf autorisation du propriétaire
- 4.2. La réservation ne sera définitive que si l'hôte verse le montant de l'acompte non remboursable de 50% au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la demande de réservation. Le règlement de l'acompte peut se faire par chèque (à l'ordre de M/Mme Trova), virement bancaire, chèques vacances, en espèces ou carte bleue.
- 4.3. **Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales de vente.**
- 4.4. A réception de l'acompte, l'hôte sera averti par email et la réservation sera validée. Si l'envoi de l'acompte n'est pas fait dans le temps imparti, le propriétaire restera libre de louer le gîte à un autre locataire.
- 4.5. Solde : le solde devra être réglé un mois avant la remise des clefs. Le propriétaire remettra une quittance à la fin du séjour.
- 4.6. Carte Cadeau : se reporter au § 9 « Carte Cadeau La Batelière sur Loire » des conditions générales

### **5. Déroulement du séjour**

- 5.1. L'accueil se fait entre 17h et 19h sur RDV. Le gîte doit être libéré pour 10 h le matin du départ.
- 5.2. Le gîte est **non fumeur**. Il est équipé d'un extincteur ainsi qu'un détecteur de fumée.
- 5.3. Nos amis les animaux ne sont pas admis.
- 5.4. La Cheminée fonctionne mais ne pourra être utilisée qu'en période hivernale (du 15/10 au 15/04).
- 5.5. L'hôte usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée de la location dont il a la jouissance exclusive.
- 5.6. L'hôte devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de TV, radio et autres.
- 5.7. L'hôte entretiendra le logement loué et le rendra dans le même état qu'il l'a trouvé à son arrivée. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou une mauvaise utilisation en cours de location seront à la charge du locataire, tant dans les locaux que sur l'ensemble de la propriété. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra en faire déduction de la caution, après constatation lors de l'état des lieux. L'hôte rendra le gîte en l'état de propreté où il l'a trouvé – dans le cas contraire, le forfait ménage sera appliqué ou plus si nécessaire
- 5.8. L'hôte ne pourra exercer aucun recours contre le propriétaire en cas de vol et dégradations dans le gîte.
- 5.9. L'hôte respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif fait sur le site internet et au dessus. A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle, notamment en cas de famille avec un bébé.
- 5.10. L'hôte ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le propriétaire ou son mandataire en font la demande; ni s'opposer à la réalisation de travaux d'urgence, ou rendus nécessaires dans les locaux.
- 5.11. L'hôte s'engage à ne pas modifier les lieux, la décoration ou la disposition des meubles.

### **6. Dépôt de garantie**

Au plus tard lors de l'entrée dans les lieux, le Locataire remettra au Propriétaire un montant de **500 €** à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Locataire, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué immédiatement au départ du Locataire, si l'état des lieux ne constate aucun problème ; ou dans un délai de maximum de 15 jours après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement



Gîte, cabanes et SPA

Domaine de charme en bords de Loire, à deux pas des châteaux et des routes des vins

causés par le locataire. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant pour couvrir les dégradations, le Locataire s'engage d'ores et déjà à les honorer, sous peine de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

**7. Un état des lieux et inventaires** du mobilier sont remis au Locataire lors de l'entrée dans le logement et validé par les 2 parties à l'arrivée et au départ du locataire. Ces documents serviront de référence en cas de litige sur la restitution de la caution. En cas de non réalisation de l'état des lieux au départ, en raison d'un choix du locataire, ou en raison d'une heure de départ autre que celle prévue initialement au contrat, et incompatible avec l'emploi du temps, le propriétaire effectue unilatéralement l'état des lieux à l'heure prévue et renvoie la caution dans les 15 jours suivant le départ, en l'absence de dégradations et sous réserve d'une remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine, et la caution sera traitée comme précisé au chapitre "Dépôt de garantie".

#### **8. Annulation :**

##### • 8.1. Annulation faite par le locataire

Elle doit être notifiée par lettre recommandée, ou message Internet adressé au propriétaire avec demande d'accusé réception.

Pour tout séjour annulé :

1. plus de 31 jrs avant le séjour, le versement de l'acompte reste acquis au bailleur.
2. Dans les 30 jrs précédents la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du séjour sera redevable ou restera acquise au Propriétaire.

Si l'annulation est due à un cas de force majeure (décès, accident ou maladie grave), l'acompte pourra être remboursé sur présentation de toute pièce officielle.

Si le locataire ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du début du séjour, la location devient nulle et le propriétaire peut disposer de son gîte.

##### • 8.2. Annulation faite par le propriétaire avant le début du séjour

Elle est notifiée au locataire par lettre recommandée ou message Internet adressé au locataire avec demande d'accusé réception. Le locataire, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, est remboursé immédiatement des sommes versées.

#### **9. Carte Cadeau La Batelière sur Loire**

14.1. La réservation du séjour est conclue intuitu personae au profit des seules personnes identifiées par l'acheteur lors de la réservation avec ou sans date de séjour précisée.

Lors de l'achat, il sera demandé à l'acheteur les coordonnées mail et téléphoniques du bénéficiaire.

Toute cession de la carte cadeau à une autre personne, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition, même gratuite, sont rigoureusement interdites sauf autorisation du propriétaire.

14.2. Les cartes cadeaux sont émises et envoyées par courrier ou sur la boîte mail de l'acheteur (ou du bénéficiaire) dès la réception du paiement dans son intégralité, options comprises.

14.3. Pour nous permettre de nous organiser sur les périodes de forte affluence, le bénéficiaire de la carte cadeau doit impérativement fixer la date de sa nuitée, si ce n'est pas déjà fait, dans un délai d'un mois maximum après son édition. A noter : la réservation de 7 nuitées minimum de samedi à samedi est demandée durant les vacances scolaires et la haute saison.

14.4. La durée de validité de la carte cadeau est d'un an à compter de son émission ; elle est précisée sur la carte cadeau. La date de début du séjour doit impérativement avoir lieu avant la date de fin de validité de la carte cadeau.

14.5. Les conditions de modifications ou d'annulation de la carte cadeau sont précisées ci-dessous :

La carte cadeau La Batelière sur Loire n'est pas remboursable une fois l'achat effectué.

La carte cadeau sera perdue également dans les cas suivants:

- Le bénéficiaire n'utilise pas sa carte cadeau dans le délai de validité
- Le séjour est écourté par le bénéficiaire
- Le bénéficiaire de la carte cadeau ne se présente pas à la date réservée par lui-même avant 19 heures (sauf arrivée tardive annoncée).

Le paiement de la carte cadeau équivaut à l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

**10. Assurance :** Le locataire devra fournir une assurance multirisque (extension « villégiature » de contrat d'habitation principale) afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) lors de sa réservation. Une copie de la police d'assurance sera demandée par le Bailleur au locataire lors de son entrée dans les lieux.

**11. Résiliation de plein droit :** En cas de manquement par le locataire à l'une des obligations contractuelles, la location sera résiliée de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

**12. Litiges et réclamations :** Dans toute la mesure du possible les réclamations seront réglées à l'amiable. Mais, à défaut d'accord amiable, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.